



VILLE

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**Objet :**

**Cession du terrain communal privé cadastré  
AD N°1589-1592-1593 sis 431 rue des Petits  
Louis**

Date de convocation

19 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 30

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240925-DEL2024054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Cinq septembre à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

Adjoint (e) s au Maire,

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mmes TINSEAU, FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET, Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
Mme TURBEAUX-JULIEN  
Mme SAJET  
M. SALL  
M. DESPLANCHES  
M. CHALENCON  
Mme HUTSEBAUT  
M. ABRAHAM**

**Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. LAVIER  
Pouvoir à M. PATRIGEON  
Pouvoir à M. DUPATY  
Pouvoir à M. BOUQUET  
Pouvoir à M. BONCENS**

**ABSENT :****M. FOURNEL**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

**C.M. du 25 septembre 2024**

**AT FONCIER/N°2024/54**

**OBJET : CESSION DU TERRAIN COMMUNAL PRIVE CADASTRE AD N°1589-1592-1593 SIS  
431 RUE DES PETITS LOUIS**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération N°35 du 26 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la mise en vente du terrain communal privé cadastré AD n°1589-1592-1593 d'une superficie de 556 m<sup>2</sup> sis 431 rue des Petits Louis pour un prix de vente minimum de 42.250 €.

Au terme de la période de dépôt des offres, une seule offre au prix proposé a été déposée par Madame MARTINEZ Claire, gérante de « Les Rituels Originels » et de son époux, Monsieur MARTINEZ Dimitri, dans le cadre d'un projet de construction d'un bien de 80 m<sup>2</sup> au sol destiné à accueillir un institut de beauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1 relatif aux opérations immobilières effectuées par les Communes,

Vu l'avis du Service des Domaines, en date du 07 mai 2024, estimant ces parcelles à une valeur vénale de 42.250 €,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux – Aménagement du Territoire - Commande Publique du 17 septembre 2024,

Considérant que ce projet contribue à l'activité économique du quartier de Viroy à proximité de plusieurs commerces,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession par la commune, au profit de Madame MARTINEZ Claire et Monsieur MARTINEZ Dimitri, du terrain communal privé cadastré AD n°1589-1592-1593 d'une superficie de 556 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la construction d'un salon de beauté, au prix de 42.250 €.

DIT que la vente aura lieu à l'amiable en la forme d'un acte notarié.

PRECISE que les frais de transfert de propriété seront pris en charge par les futurs acquéreurs.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.